

CONTRAT DE LOCATION DU BARNUM

Entre la commune de Saint Julien de Coppel représentée par son Maire, M. Dominique VAURIS, et

ARTICLE I :

Le barnum est loué le

- - Préciser jour et heure :

ARTICLE II :

Les dates et heures de remise du barnum sont les suivants :

- Samedi matin (entre 9H et 12 H.) **
- Dimanche ou lundi matin (heures à convenir avec le responsable des locaux) **

** Ou tout autre horaire déterminé par le personnel de la Mairie.

ARTICLE III :

L'utilisation du barnum doit se faire exclusivement sur la commune de St Julien de Coppel.

Le transport du barnum entre son lieu de stockage et son lieu d'utilisation est à la charge du locataire.

A la remise du barnum et à sa restitution il sera procédé à la vérification de l'état du matériel (ossature, bâches et accessoires).

Une notice de montage est jointe à l'ensemble du barnum.

ARTICLE IV :

Une extension de son contrat responsabilité civile pour l'ensemble des autres dommages causés aux biens meubles ou immeubles doit être présentée par le locataire au moment de la signature du contrat. Tous les dommages autres qu'explosion, implosion et dégâts des eaux seront dus par le preneur. **Si pas de contrat d'assurances pas de location.**

ARTICLE V :

Le montant de la location est payable par chèque (ordre « trésor public ») ou en liquide à la signature du contrat.

TARIF LOCATION	Barnum	Caution
Associations de la commune	Gratuit	-
Personnes de la commune	100 €	500 €
Personnes extérieures	Matériel non loué	

Chèque de caution : Il est impératif et doit être déposé en Mairie au moment de la signature du contrat.

Ce chèque de caution ne sera pas restitué en cas de dommages constatés à la restitution du barnum.

ARTICLE VI :

Pour tous renseignements d'adresser à la Mairie aux heures d'ouverture :

Lundi 16h/19h - -Mardi 13h/16h- Mercredi 9h/12h – Jeudi 16h/19h – Vendredi 9h/12h

ou par téléphone au 04/73/68/42/81.



LA PERSONNE A CONTACTER UNE SEMAINE AVANT LA LOCATION pour la remise du barnum est:
Dimitri DELION au 06/80/74/64/96

Fait à St Julien de Coppel, le, en 2 exemplaires.

Le locataire

La Mairie de St Julien de Coppel